



---

**EQUIPE SPECIALE DE L'ACCORD DE  
LUSAKA**

---

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA 9<sup>ème</sup> SESSION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES PARTIES A L'ACCORD DE  
LUSAKA TENU A L'HOTEL IMPERIAL ROYALE DE KAMPALA  
EN OUGANDA,  
DU 1<sup>er</sup> AU 3 OCTOBRE 2008**

**ACCORD DE LUSAKA SUR LES OPERATIONS CONCERTÉES DE COERCITION VISANT LE  
COMMERCE ILLICITE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES**

**«LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE D'ESPECES SAUVAGES»**



*Délégués à la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration des Parties à l'Accord de Lusaka  
à l'Hôtel Imperial Royale de Kampala-Ouganda le 3 Octobre 2008*

## LATF/LAGC.9/3.9

### 1. INTRODUCTION

La 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration des Parties à l'Accord de Lusaka s'est tenue le 3 octobre 2008 à l'Hôtel Imperial Royale de Kampala-Ouganda. Cette session a été précédée par une Réunion d'experts de deux jours qui a examiné des questions de fond relatives à la mise en application de l'Accord et dont les propositions se sont soldées par les décisions adoptées lors de la Réunion du Conseil.

### 2. PRESENCE

Ont assisté à la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration les Ministres, accompagnés des technocrates issus des Etats parties et d'autres Partenaires. Ont également assisté les délégués provenant des cinq Etats membres de l'Accord de Lusaka; notamment la République du Congo, la République du Kenya, la République de l'Ouganda, la République de la Zambie et la République Unie de la Tanzanie. Le Royaume de Lesotho s'est excusé pour son absence. La République de l'Afrique du Sud et la République Fédéral de l'Ethiopie, qui sont signataires à l'Accord, ainsi que la République du Malawi ont été représentés à la réunion à titre d'observateurs. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation Mondiale des Douanes (le Bureau de liaison du renseignement régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe) ont été également représentées à la réunion.

La liste de participants à la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration se trouve à ***l'Annexe LATF/LAGC.9/3.1***

### 3. OUVERTURE DE LA REUNION

Prononçant son mot d'ouverture, l'Honorable Serapio Rukundo (Député de parlement) Ministre d'Etat chargé du Tourisme, de la Faune et Flore Sauvages et des Antiquités de la République de l'Ouganda, l'état hôte, a souhaité la bienvenue aux délégués et un bon séjour en Ouganda. Il a réitéré la nécessité de coopération et de collaboration entre les pays voisins pour lutter contre le trafic d'espèces sauvages. Il a souligné que l'Accord de Lusaka demeure aussi important aujourd'hui qu'en 1996 quand l'Ouganda y a accédé. Il a par ailleurs réaffirmé l'engagement du Gouvernement ougandais à l'Accord et à d'autres conventions y relatives.

Son allocution se trouve à ***l'Annexe LATF/LAGC.9/3.2***

Au nom du Secrétariat, le Directeur de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, M. Emily Kisamo, a souhaité la bienvenue aux Honorables Ministres et aux délégués à la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration. Il a exprimé ses remerciements au Gouvernement de la République de l'Ouganda pour

***9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration des Parties à l'Accord de Lusaka tenu à Kampala-Ouganda***

## LATF/LAGC.9/3.9

avoir abrité et organisé cette session importante du Conseil d'administration. Il a par ailleurs constaté que la participation des Honorables Ministres était une manifestation de l'engagement et la fermeté des Parties dans la lutte contre le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages au niveau régional ainsi que de leur soutien à la mise en application de l'Accord de Lusaka. Il a félicité le Bureau du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration pour avoir piloté le travail de l'Accord et du Secrétariat aboutissant à des réussites remarquables dans un environnement difficile.

M. Kisamo a donné un aperçu des réussites de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka pendant cette période de deux ans, notamment des opérations d'application de la loi, des programmes de renforcement des capacités, la conclusion des Accords de coopération avec l'OIPC-Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Il a constaté que malgré les réussites, il y avait de nombreux défis qui faisaient obstacle à la mise en œuvre des programmes de l'équipe dont l'insuffisance de financement. Il s'est félicité du soutien financier apporté par les Etats parties et les partenaires comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Fonds international pour la défense des animaux (IFAW), la Fondation David Shepherd pour la protection de la faune et de la flore sauvages et le Bureau forestier du Conseil de l'agriculture (COA) taiwanais.

L'allocation du Directeur se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.3*

Il a par la suite donné la parole à la représentante du Directeur Exécutif du PNUE, Mme Elizabeth Mrema, qui a prononcé un mot de bienvenue. Mme Mrema a pris acte du rôle de l'Accord de Lusaka dans la conservation de l'environnement. Elle a indiqué que les crimes contre l'environnement liés au commerce illicite de la faune et de la flore sauvages connaissent une pleine croissance avec la flambée de la valeur commerciale des espèces sauvages aussi bien que le raffinement des techniques des bandes de commerce illicite, qui se servent de technologies de pointe que les agences de l'ordre trouvent difficile à maîtriser. Ces évolutions montrent clairement que les agences de l'ordre doivent renforcer la coopération transfrontalière pour pouvoir freiner cette menace. Elle a demandé à l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka de travailler en collaboration plus étroite avec les programmes, qui constituent des outils importants d'information pouvant orienter l'application de la loi, notamment le programme de suivi des abattages illégal d'éléphant (MIKE) de la CITES ainsi qu'ETIS – le Système d'information sur le commerce des éléphants, également initié par la CITES. Elle a fait allusion à l'Accord Gorille de 2007 qui prévoit la collaboration entre les Etats de l'aire de la conservation des gorilles et l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka afin que ces premiers puissent tirer des leçons de son expérience dans l'application de la loi pour la protection des espèces sauvages. A cet égard, elle a invité l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka à profiter de l'Accord Gorille et privilégier le partenariat dans l'entreprise de ses activités.

## LATF/LAGC.9/3.9

Elle a exhorté les Parties et l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka de formuler des stratégies, surtout dans la mobilisation de fonds pour le financement durable de la mise en application de l'Accord. Elle a exprimé la nécessité de concevoir certains des programmes de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka de manière à profiter des fonds mis à la disposition d'activités dans le cadre de la Convention sur le changement climatique, qui parmi d'autres questions fait objet ces dernier temps d'intérêt des bailleurs et des partenaires au développement. Elle a conclu par une déclaration de l'engagement du PNUE à mettre en application l'Accord de Lusaka et s'est déclarée disposée à poursuivre le travail avec les Parties et l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka.

Le rapport du PNUE se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.4*

### **Discours liminaire**

Le Professeur Eric Edroma, Doyen de la Faculté des sciences de l'environnement de l'Université Nkumba (Ouganda), a prononcé le discours liminaire sur le thème; «*Commerce illicite de la faune et de la flore sauvages: Un défi de la protection de la biodiversité africaine*». Il a donné un aperçu des impacts négatifs du commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique, parmi lesquels il a identifié comme cause de la dégradation de la biodiversité africaine. Il a ajouté que ce commerce mine gravement l'agenda africain pour la pérennisation de l'environnement et le développement.

Il a lancé un appel au soutien à l'Accord de Lusaka et à l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka comme moyen d'assurer la conservation de notre biodiversité.

Le discours liminaire se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.5*

### **Remarques et ouverture officielle par le Président du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration**

Le Président du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration, l'Honorable Dr Noah Wekesa, Ministre de la Foresterie et de la Faune et Flore Sauvages de la République du Kenya, a prononcé son mot de bienvenue et a passé le message de salutation du peuple kenyan. Il a fait savoir que le Kenya s'était redressé suivant les problèmes vécus après les élections de Décembre 2007 et s'est félicité du soutien indispensable apporté à son pays par ses voisins et par la communauté internationale pour lui permettre d'arriver à la résolution de l'impasse.

Il a souhaité aux délégués des travaux fructueux avant de déclarer la réunion officiellement ouverte.

#### 4. ELECTION DU BUREAU DU 9<sup>ème</sup> CONSEIL

Le Président sortant, l'Honorable Dr Noah Wekesa, qui a présidé cette session, a également présidé l'élection du Bureau, c'est-à-dire le Président, le Vice Président et le Rapporteur du Conseil d'administration. L'élection s'est déroulée conformément à la Règle N° 20 du Règlement intérieur des sessions du Conseil d'administration.

L'élection du Bureau du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration a été effectuée selon les bases de propositions. A cet égard, la République Unie de la Tanzanie a assumé la Présidence du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration.

La République du Congo et la République de l'Ouganda ont été élues respectivement Vice Président et Rapporteur du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration.

Les suivants ont été élus membres du Bureau du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration:

**Président** Hon. Shamsa Mwangunga (Député au Parlement), Ministre chargé des Ressources Naturelles et du Tourisme de la République Unie de la Tanzanie;

**Vice Président** Hon. Henri DJOMBO (Député au Parlement), Ministre chargé de l'Economie Forestière de la République du Congo;

**Rapporteur** Hon. Serapio Rukundo (Député au Parlement), Ministre d'Etat chargé du Tourisme, de la Faune et Flore Sauvages et des Antiquités de la République de l'Ouganda.

#### **Remarques du Président sortant**

Le Président du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration, l'Honorable Dr Noah Wekesa a remercié les membres du Bureau du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration d'avoir pendant leur mandat mené les efforts et trouvé le temps de s'occuper des questions de l'Accord de Lusaka aussi bien que leur agenda était très chargé. Il a noté qu'au cours de son mandat, le Bureau avait réalisé un bilan de réussites dans le cadre de la mise en application de l'Accord.

Il a remercié les Parties et les partenaires pour leur soutien sans réserve pendant le mandat du Bureau sortant. Il a particulièrement reconnu le rôle de premier plan joué par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans la mise en application de l'Accord de Lusaka.

## LATF/LAGC.9/3.9

Il a exprimé ses meilleurs vœux au Bureau élu et qui prenait le relais et a exhorté les Parties de continuer à apporter leur soutien à ce Bureau.

Son allocution se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.6*

Suite à l'élection du Bureau par acclamation, le représentant du Président élu, l'Honorable Ezekiel Maige (Député au Parlement) a prononcé au nom du Président du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration son mot de remerciement. Il a reconnu le bilan impressionnant de leurs prédécesseurs sous l'excellent leadership de l'Honorable Dr. Noah Wekesa (Député au Parlement), Ministre de la Foresterie et de la Faune et Flore Sauvages de la République du Kenya. Il s'est félicité du succès du Bureau sortant manifesté par son bilan de mise en œuvre du Plan stratégique de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka (pour la période 2005-2015) et du renforcement des capacités des autres institutions établies dans le cadre de l'Accord.

Il a assuré la session que son Bureau poursuivrait le pilotage et apporterait de temps en temps l'assistance au Secrétariat en matière de l'Accord.

Son discours se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.7*

### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La session a adopté l'Ordre du jour suivant sans amendement:

1. Ouverture de la Réunion
  - i. Mots de bienvenue du Gouvernement hôte
  - ii. Allocution du Directeur de l'Equipe spéciale
  - iii. Allocution de la Représentante du PNUE
  - iv. Discours liminaire/Présentation par un Invité participant
  - v. Ouverture officielle et allocution du Président sortant
  - vi. Election du Bureau du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration
  - vii. Mot de remerciement du prochain Président
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Présentation du Rapport de la Réunion du Groupe d'experts
4. Allocutions des Honorables Ministres/Gouverneurs (*du Congo, du Kenya, de l'Ouganda, de la République Unie de la Tanzanie et de la Zambie*) et d'autres Pays invités
5. Nomination des Agents de terrain
6. Présentation pour adoption du Projet des Décisions et Recommandations
7. Discussion de la date et lieu de la 10<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration
8. Divers
9. Clôture de la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration

## 6. PRESENTATION DU RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

Le Rapporteur du Groupe d'experts, Mme. Antoinette Nkabi, de la République du Congo, a présenté le rapport de la réunion de deux jours tenue les 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2008 qui a fait état des travaux qui ont abouti au Projet de recommandations et de décisions présentées pour examen du Conseil d'administration.

Les questions clés présentées dans le rapport étaient notamment l'entérinement des Décisions prises par le Bureau du 8<sup>ème</sup> Conseil d'administration réuni en octobre 2007 à Nairobi, l'approbation du programme de travail et des budgets de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka pour 2008/2009 et 2009/2010, l'adoption du Rapport de la Réunion du Comité d'experts tenue en avril 2008 à Nairobi ainsi que le débat sur la durabilité financière de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka et une proposition portant l'élimination de 6,5 tonnes d'ivoire de contrebande saisis au Singapour en juin 2002.

*Le Rapport du Groupe d'experts se trouve à l'Annexe LATF/LAGC.9/3.8*

## 7. ALLOCUTIONS DES HONORABLES MINISTRES/GOUVERNEURS

L'Honorable Henri DJOMBO (Député au Parlement), Ministre chargé de l'Economie Forestière de la République du Congo, a félicité l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka pour avoir organisé la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration aussi bien que les Parties pour la poursuite de la mise en application de l'Accord. Il a souligné la nécessité de l'unité des Parties dans les efforts pour la réalisation des objectifs de l'Accord. Il a indiqué que les questions de financement de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka devraient être abordées sans semer la frustration parmi les membres actuels ou potentiels de l'Accord. Il a estimé que la République du Congo, étant actuellement le Pays francophone et de l'Afrique centrale à être Partie à l'Accord, continuerait à jouer un rôle à part entière dans la promotion de l'Accord dans la sous région et parmi les pays francophones en vue de les encourager à accéder à l'Accord de Lusaka. Il a par ailleurs indiqué que bien que les Parties poursuivraient le paiement annuel de leurs contributions financières, l'Accord de Lusaka devrait profiter des mécanismes mondiaux de financement actuels visant les initiatives de protection de l'environnement afin de pouvoir obtenir du soutien financier à long terme en faveur de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Il a cité les mécanismes de financement actuels dans le cadre du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC) de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) pilotés par le Prix Nobel de la paix le Professeur Wangari Maathai, qui est disponible à Nairobi, le Siège de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Il a également fait savoir qu'il était devenu Président du Programme international de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère et qu'il était ainsi bien disposé à assister dans la promotion de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Le Ministre a réassuré les Parties quant à l'engagement du Congo à la poursuite de son soutien à l'Accord de Lusaka.

## LATF/LAGC.9/3.9

L'Honorable Dr. Noah Wekesa (Député au Parlement), Ministre chargé de la Foresterie et de la Faune et de la Flore Sauvages de la République du Kenya, a indiqué que le Kenya soutenait pleinement l'Accord de Lusaka et continuerait de le faire. Il a fait savoir que le Kenya continuerait de respecter ses obligations à l'Accord et d'assurer un environnement propice de travail pour faciliter le bon fonctionnement de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Il a rappelé que le trafic d'espèces sauvages était un problème à ne pas contrer en isolation et a ainsi exhorté les Parties à adopter les stratégies et les politiques permettant à freiner ce fléau. L'Honorable Wekesa a rappelé que le Kenya effectuait une révision globale de ses lois relative à la faune et à la flore sauvages pour aboutir à des lois qui auraient un effet dissuasif aux délinquants. Il a lancé un appel aux pays africains d'accéder à l'Accord de Lusaka pour un front pionnier de lutte transfrontalière contre le trafic de la faune et de la flore sauvages.

L'Honorable Ezekiel Maige (Député au Parlement), Vice Ministre et représentant du Ministre chargé des Ressources Naturelles et du Tourisme de la République Unie de la Tanzanie, a fait savoir que la République Unie de la Tanzanie était pleinement engagé à l'Accord de Lusaka. La délégation tanzanienne a déclaré que le pays s'était acquitté de ses obligations financière à l'Accord et qu'il continuerait à le faire. Il a ajouté que la Tanzanie avait fait une contribution financière volontaire pour appuyer la stratégie financière de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. L'Honorable Maige a réitéré la nécessité de renforcer la coopération dans la mise en application de l'Accord de Lusaka.

L'Honorable Serapio Rukundo (Député au Parlement), Ministre d'Etat chargé du Tourisme, de la Faune et Flore Sauvages et des Antiquités de la République de l'Ouganda a réaffirmé l'engagement de l'Ouganda à l'Accord de Lusaka parce que le pays est un habitat d'un nombre important d'espèces sauvages qui est doté d'une variété d'écosystèmes dont la conservation exige des mesures appropriées. Il a révélé que l'Ouganda avait mis en place des dispositions pour l'épuration de tous ses arriérés de contribution avant juin 2009 et qu'il continuerait chaque année de respecter ses obligations financières à l'Accord de Lusaka. Il a par ailleurs exhorté les pays voisins qui n'avaient pas encore accédé à l'Accord de Lusaka de le faire afin de contribuer aux initiatives de conservation concertée avec les Etats parties. Il a cité les Etats de l'aire de conservation des gorilles de la montagne, notamment la République Démocratique du Congo et le Rwanda, qui selon lui, devaient être invités à s'adhérer à l'Accord de Lusaka.

Son Excellence Prof. Royson Mukwena, Ambassadeur de la Zambie en Tanzanie et représentant du Ministre chargé de l'Environnement, du Tourisme et des Ressources Naturelles de la République de la Zambie s'est félicité des efforts menés dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans le cadre de l'Accord de Lusaka. Il a fait savoir que la Zambie était engagée aux objectifs de l'Accord de Lusaka et qu'elle continuerait d'œuvrer pour la réalisation de ceux-ci. Il a indiqué que le gouvernement zambien avait épuré la grande partie de ses arriérés de contributions et avait mis sur place des dispositions pour contrebalancer les soldes représentant 1% des arriérés de contributions pour l'exercice 2008/2009. Il s'est

également félicité du soutien que continue d'apporter l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka à l'Autorité zambienne de protection de la faune et de la flore sauvages; ce qui a renforcé les capacités de cette dernière de lutter contre le trafic d'espèces sauvages.

Le Conseil a convenu de remettre l'adoption de la proposition exigeant le paiement d'au moins 50% des contributions annuelles par une Partie pour lui permettre d'avoir le droit d'envoyer un agent en détachement auprès de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Toutefois, il a été convenu que les Parties ayant envoyé des agents en détachement devaient au moins couvrir le coût de vie d'un agent de terrain basé au Siège de l'Equipe spéciale.

Le Conseil a souligné la nécessité de promouvoir énergiquement l'Accord de Lusaka en vue d'encourager l'accession à cet accord par davantage d'Etat africains. Il a réitéré par ailleurs la nécessité de diversifier les sources de financement de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka à travers l'exploration des possibilités et la mise en œuvre de mécanismes de financement à long terme.

#### **8. ALLOCUTIONS D'OBSERVATEUR**

Dr. Shefiraw F. Desta, le délégué représentant la République fédérale de l'Ethiopie a remercié l'Equipe spéciale de l'Accord Lusaka d'avoir invité l'Ethiopie et d'avoir facilité sa présence à la réunion. Il s'est félicité du rôle qu'a joué l'Accord de Lusaka depuis sa signature dans la protection de la faune et de la flore sauvages contre l'exploitation illégale tout en félicitant les Etats parties pour la réussite dans la mise en œuvre de l'Accord qui avait été documenté dans les rapports présenté par chaque Partie. Il a ajouté que suite à l'établissement du Ministère du Tourisme et de la Faune et de la Flore Sauvages, il était fort probable que l'Ethiopie accède à l'Accord. Il a promis d'assurer le suivi du dossier auprès des autorités concernées.

Mme. Motsepe Dineo, représentante de l'Afrique du Sud, a exprimé ses remerciements à l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka pour l'invitation à l'Afrique du Sud, un pays signataire à l'Accord, de venir assister à la 9<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration. Elle a reconnu l'importance de l'Accord de Lusaka dans la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages tout en exprimant la volonté de la République de l'Afrique du Sud de poursuivre sa coopération avec les Etats Parties à l'Accord. Elle a promis d'assurer le suivi de l'accession de l'Afrique du Sud à l'Accord de Lusaka dans l'objectif de faire devenir son pays l'une des Parties avant la prochaine Session du Conseil d'administration.

M. P.C. Mbotla représentant de la République du Malawi s'est félicité de la coopération entre l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka et le Malawi surtout dans l'entreprise d'activités de mise en application de la loi. Il a fait savoir que le Malawi avait profité énormément de cette coopération bien que ce pays n'était

pas une Partie à l'Accord. Il a indiqué que le Malawi essayait de trouver les voies et moyens qui lui permettraient de devenir une Partie à l'Accord de Lusaka.

Mme. Pamela Ahago du Bureau de liaison du renseignement régional de l'Organisation mondiale des douanes pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe s'est félicitée de la coopération avec l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka. Elle a invité l'Equipe spéciale et d'autres agences de l'ordre de continuer de renforcer leurs capacités à freiner de façon efficace le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages. Elle a constaté que les programmes de renforcement des capacités entrepris conjointement avec l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka avaient amélioré les connaissances et les compétences des douaniers effectuant les contrôles aux points frontaliers d'entrée et de départ. Elle a réaffirmé le soutien du Bureau de liaison à la mise en application de l'Accord de Lusaka et a invité l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka de tirer profit de son adhésion au Bureau de liaison du renseignement régional pour l'Afrique de l'est et l'Afrique australe pour attirer d'autres pays membres à accéder à l'Accord de Lusaka.

#### **9. NOMINATION DES AGENTS DE TERRAIN**

Le Président du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration, l'Honorable Ezekiel Maige, a fait constater que les contrats d'emploi des agents de terrain en détachement arrivaient à terme et que le Conseil d'administration devait nommer d'autres agents qui continueraient le travail de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka.

Il a fait savoir également à la session que le Bureau avait examiné les nominations des agents en détachement du Kenya et Congo. Il a ajouté que le Bureau avait également examiné les postes du Directeur et de l'Agent du renseignement dont les termes allaient expirer bientôt.

Après examen des dossiers, le Conseil d'administration a approuvé la reconduction de Messieurs Adan M. Alio et Bonaventure Ebyai respectivement du Kenya et du Congo à leur postes d'agent de terrain pour un nouveau mandat de trois ans à partir de la date d'expiration de leur contrats. Il a également avalisé la reconduction de M. Karl Karugaba de l'Ouganda à son poste d'agent de terrain pour un nouveau mandat de trois ans à partir de la date d'expiration de son contrat. Le Conseil d'administration a prolongé jusqu'au 28 février 2009 les contrats de Messieurs Emily S. Kisamo et Clement L.P. Mwale, respectivement Directeur et Agent du renseignement de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, afin de faciliter la transition.

**10. PRESENTATION POUR ADOPTION DU PROJET DE DECISIONS ET DE RECOMMANDATIONS**

L'Honorable Serapio Rukundo, Rapporteur, a présenté au Conseil d'administration pour adoption le Projet de décisions qui avait été préparé par les Experts. Après délibérations et éclaircissements faits au Conseil d'administration, sept décisions ont été adoptées. Les Décisions portant la Mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka au niveau national, les Programmes de travail et les Budgets de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, la Durabilité financière de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka, l'Elimination de l'ivoire de contrebande et la Promotion de l'Accord de Lusaka sont jointes à ce Rapport respectivement comme **Décisions IX/1, IX/2, IX/3, IX/4, IX/5, IX/6 et IX/V7**.

Le communiqué final se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.9*

**11. DATE ET LIEU DE LA 10<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Prenant acte du Règlement intérieur de sessions du Conseil d'administration de l'Accord de Lusaka qui prévoit l'organisation de réunions ordinaires tous les deux ans, il a été convenu à l'unanimité que la 10<sup>ème</sup> Session du Conseil d'administration soit convoquée fin septembre ou début octobre 2010 au Siège de l'Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka ou à un lieu déterminé par le Conseil d'administration. Par conséquent, la session a dûment accepté la proposition de la République Unie de la Tanzanie d'abriter cette 10<sup>ème</sup> Session qui est alors prévue pour Arusha en Tanzanie du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**12. CLOTURE DE LA SESSION**

Le Président du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration a prononcé son allocution de clôture dans laquelle il a exprimé ses remerciements à tous pour les réalisations de la session. Il a par ailleurs appelé à des mesures concertées pour s'assurer d'une mise en œuvre accélérée des décisions prises. Il a félicité tout le monde pour le travail abattu et leur a exprimé ses meilleurs vœux pour leur voyage de retour chez eux.

Après les échanges habituels de courtoisie et la motion de remerciements, le Président du 9<sup>ème</sup> Conseil d'administration a clôturé la réunion des Parties de l'Accord de Lusaka à 15h45 le 3 octobre 2008.

Son allocution de clôture se trouve à l'*Annexe LATF/LAGC.9/3.10*